

PROCEDURE D'INSCRIPTION Année Scolaire 2017- 2018
--

L'inscription se fait au lycée, sur rendez-vous. Il suffit de prendre contact avec le secrétariat pour convenir d'une date.

Les rendez-vous sont possibles :

- en période scolaire : le mercredi après-midi, de préférence
- pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi.

Les pièces à apporter le jour de la rencontre sont les suivantes :

- Les copies des bulletins scolaires de l'année 2015-2016 et 2016-2017
- Le **carnet de correspondance ou de liaison** pour une demande d'inscription en *4^{ème} ou 3^{ème}*
- Une** photocopie **recto-verso** de la Carte Nationale d'Identité de l'élève
- Deux** photocopies du ou (des) Livret(s) de Famille comprenant l'ensemble de la famille (époux, épouse **et tous** les enfants).
- Deux photos d'identité récentes portant le nom et la future classe de l'élève
- Deux relevés d'identité bancaire
- L'avis d'imposition ou de non-imposition 2016 (**sur les revenus de l'année 2015**) (*si vous souhaitez faire une demande de bourses*)
Nous vous recommandons de faire attention à bien photocopier la ou les feuilles d'avis d'impôt au format A3 (souvent deux documents recto/verso). Si vous le souhaitez, le secrétariat se tient à votre disposition pour effectuer cette copie au bon format.

Des pièces complémentaires seront à fournir ultérieurement. La liste vous sera remise le jour de l'entretien.

Admission

A l'issue de l'entretien, deux possibilités peuvent se présenter :

- **L'ELEVE EST ACCEPTE** : (passage entériné par le Conseil des Professeurs de l'établissement d'origine)

Pour confirmer l'inscription, la famille devra retourner, **avant le 19 mai 2017**, le coupon réponse qui lui sera adressé avec le courrier d'admission. **Si l'établissement n'a pas reçu celui-ci à cette date, le dossier sera mis sur liste d'attente.**

- **LE DOSSIER EST EN ATTENTE** :

Une réponse définitive sera donnée au plus tard le 7 Juillet 2017.